

**MAIRIE D'OLBY**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le six avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'OLBY (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Samuel GAUTHIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 30 mars 2021

**PRÉSENTS** : MM. ACHARD Nicolas, TRONCHE Aymeric, CARAY Frédéric, OUVRARD Dominique, ANDANSON Alain, MEGEMONT Etienne, NESME Emmanuel, Mmes FINET Hélène, PLANEIX Bernadette, BRIGNON Hélène, LANGLAIS Sarah, GUILLAUME Michèle.

**ABSENTS EXCUSÉS** : LACOURT Noëlle (procuration à NESME Emmanuel), BONY Catherine (procuration à MEGEMONT Etienne)

**Objet : taux imposition des taxes locales pour 2021**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la réforme de la taxe d'habitation amène des modifications de taux de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB). Le taux de la TFPB était pour la commune de 17.21% en 2020. Pour compenser la disparition de la taxe d'habitation des résidences principales, la réforme prévoit l'affectation du taux départemental de la TFPB à la part communale. Le taux de TFPB du Conseil Départemental était de 20.48 % en 2020.

Le Maire propose de maintenir le taux de la TFPB de 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ Taxe foncière (bâti) : 37.69 %
- ⇒ Taxe foncière (non bâti) : 130.90 %

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire



Samuel GAUTHIER